

## REGLEMENT DU CONCOURS HOT WHEELS LEGENDS TOUR 2023

### I. SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

---

La société MATTEL FRANCE, au capital social de 7.566.550 euros, dont le siège social est situé au 3 Allée des Fleurs - Parc de la Cerisaie - 94260 Fresnes, France, inscrite au RCS de Créteil sous le numéro B 692 039 688, organise du 16 avril au 30 juin 2023, un concours « HOT WHEELS LEGENDS TOUR »

Ce jeu a un caractère gratuit et sans obligation d'achat. Il est accessible via le site internet qui recense les participations : [https:// hotwheelslegendsfrance.com](https://hotwheelslegendsfrance.com)

### II. DOMAINE TERRITORIAL & DURÉE

---

**2.1.** Ce jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine, Corse comprise.

**2.2.** Le jeu concours se déroulera du 16 avril au 30 juin 2023.

### III. PERSONNES POUVANT PARTICIPER AU PRESENT JEU

---

**3.1.** Ce jeu est ouvert à toute personne majeure ayant un accès à un réseau internet et résidant légalement en France Métropolitaine, Corse comprise (ci-après le ou les "Participant(s)").

**3.2.** Les Participants s'engagent à respecter les conditions et la mécanique établies dans le présent règlement.

**3.3.** La participation au jeu est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas y participer sous un autre pseudonyme que celui fourni ou pour le compte d'autres participants. Tout formulaire incomplet, illisible, envoyé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue au présent règlement sera considéré comme nul. Toute fraude ou tentative de fraude au présent jeu-concours entraînera l'élimination du Participant. Tout Participant qui ne respecterait pas les conditions précitées sera éliminé.

**3.4.** Les employés de MATTEL France, les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration et/ou à la réalisation du jeu, ainsi que leur famille en ligne directe (en ce compris les parents, descendants et conjoints) sont exclus de la participation à ce jeu.

**3.5.** Mattel pourra automatiquement disqualifier les Participants qui utilisent des moyens abusifs ou frauduleux de participer au jeu concours.

**3.6.** La société organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites contre ceux qui effectueraient tout acte qui pourrait être considéré comme frauduleux ou abusif.

#### **IV. MODALITES DE PARTICIPATION**

---

**4.1.** La participation a lieu depuis le site [https:// hotwheelslegendsfrance.com](https://hotwheelslegendsfrance.com) se trouve un onglet « participation » qui dirige les candidats vers un formulaire à remplir.

**4.2.** Le processus de participation est détaillé ci-dessous :

1. Accéder au site [https:// hotwheelslegendsfrance.com](https://hotwheelslegendsfrance.com)
2. Remplir et valider tout le formulaire dédié à l'opération.
3. Participer entre le 16 février 2023 et le 16 avril 2023 inclus.

**4.3.** La société organisatrice sélectionnera, au plus tard le 26 mai 2023, trois finalistes et deux suppléants, pour présenter leur voiture aux 24 heures du Mans du 6 au 11 juin 2023. La présence sur place des gagnants pendant toute cette période est requise.

La sélection se fera par un jury composé de membres du personnel de Mattel et de l'agence organisatrice Faubourg Stories en fonction des critères suivants :

- L'esprit Hot Wheels : 20% ;
- La créativité : 20% ;
- La Transformation : 20% ;
- L'histoire de votre voiture : 20% ;
- Admissible : 20%.

**4.4** Mattel contactera les trois finalistes à partir du 24 mai 2023 pour les informer de leur succès. Les gagnants devront confirmer par retour de message envoyé dans un délai d'une (1) semaine suivant cette prise de contact qu'ils acceptent de participer à la présentation de leur voiture aux 24 heures du Mans du 5 au 11 juin 2023 et qu'ils s'engagent à être présent pendant toute cette période sur le stand Hot Wheels de Mattel.

A défaut d'une confirmation expresse de l'acceptation du gain dans le délai et selon les termes susvisés, ou en cas de renonciation expresse à son lot, le lot sera perdu pour les gagnants sans qu'ils puissent en aucun cas faire l'objet d'une réclamation ultérieure. Dans ce cas, le lot sera attribué au suppléant suivant désigné par le jury.

**4.5.** Mattel peut exiger que chaque gagnant apporte la preuve de son identité au moment de la remise du prix. Pour ce faire, le gagnant devra fournir à la société organisatrice une pièce d'identité valide. Le refus du Participant de fournir les documents signifierait la perte du droit à recevoir le prix.

**4.6.** Les Participants qui n'auront pas été déclarés gagnants n'en seront pas informés par courriel ni par quelque autre moyen que ce soit.

**4.7.** Les finalistes devront signer avant la captation de la vidéo, une cession de droits, à l'image notamment, pour les réseaux sociaux, sites web etc, pour le monde entier et pour une durée d'au moins 2 (deux) années. Le refus de signer cette cession entraînera la suppression de la participation au concours.

**4.8.** Les frais de déplacement seront pris en charge par Mattel pour le gagnant : à hauteur d'un montant forfaitaire de 500 €, pour le déplacement et le logement.

Tous les frais supplémentaires non couverts par le présent règlement sont à la charge exclusive du gagnant. Les lots ne peuvent pas faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature. Les lots ne sont pas cessibles.

**4.9.** Le participant en postant les photos en ligne déclare et garantit être, Il déclare en outre être le seul auteur et propriétaire des droits de propriété intellectuelle et des autres droits relatifs aux photos et qu'il a légalement le droit de soumettre les photos pour participer au présent jeu ; le tout sans que Mattel ne soit tenu d'obtenir le consentement d'un tiers et sans qu'aucune obligation ou responsabilité n'incombe à Mattel. Il déclare que les photos n'enfreignent aucun droit de propriété intellectuelle ou autre droit d'un tiers et garantit Mattel de ce fait. Les photos ne doivent pas menacer ou malmener des tiers ni leur nuire, et ne doit pas inclure de commentaires négatifs liés à la race, à l'origine, au sexe, à l'orientation sexuelle ou au handicap physique. Les photos ne doivent pas être indécente, obscène, pornographique ou sexuellement explicite.

**4.10.** Un grand gagnant et un suppléant seront désignés par un jury lors de la finale organisé sur le stand Hot Wheels pendant 24Heures du Mans. Ces derniers seront sélectionnés selon les critères précités au plus tard le 11 juin 2023 parmi les 3 finalistes. Le grand gagnant (ou le cas échéant son suppléant) pourra participer à la finale mondiale 2023, où il affrontera le gagnant de chaque pays participant au Hot Wheels Legends Tour, les modalités de participation lui seront communiquées ultérieurement. La Société, à sa seule discrétion, se réserve le droit de modifier les conditions de participation et modalités de la Finale Mondiale 2023.

## **5. ACCEPTATION**

---

**5.1.** La participation à ce jeu implique l'acceptation intégrale de la part des participants du présent règlement.

**5.2.** La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, en particulier l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels, les risques de piratage et de contamination par des éventuels virus informatiques transitant par le réseau.

**5.3.** MATTEL France décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

**5.4.** MATTEL France décline toute responsabilité quant au fonctionnement du Jeu, notamment en cas de panne ou d'incident, quelle qu'en soit l'origine, affectant la participation au Jeu sur le Site Internet.

**5.5.** En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement et/ou de perte de courrier postal ou électronique.

**5.6.** Plus particulièrement, la société MATTEL France ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité et leur vie personnelle, professionnelle ou commerciale.

**5.7.** Mattel France se réserve le droit de modifier ce règlement si les circonstances l'exigent et à dissiper les doutes qui peuvent surgir en ce qui concerne les questions non couvertes ici.

**5.8.** Le règlement restera en ligne pendant la période promotionnelle sur le site Internet <https://hotwheelslegendsfrance.com>

**5.9.** La Société organisatrice se réserve le droit d'annuler, de prolonger ou de modifier la promotion si les circonstances l'exigent, sans avoir à justifier sa décision et sans que sa responsabilité puisse être engagée.

## **6 RESPONSABILITES**

---

**6.1.** La Société et, s'il y a lieu, les agences qui gèrent la création et l'exécution du présent jeu n'assument aucune responsabilité en ce qui concerne les incidents et les événements de tout ordre ayant pour origine un cas fortuit et/ou de force majeure, qui portent atteinte à son déroulement et à son exécution et, concrètement, les incidents et les événements de tout ordre (par exemple, interruption ou perte de connexion à Internet ou au site web de Facebook, etc.) provoqués par une panne du programme informatique ; de même qu'en ce qui concerne des incidents dérivant de causes comme une panne du réseau téléphonique, des systèmes informatique et électrique, entraînés par des agents externes naturels (atmosphériques, climatologiques) ou par un fonctionnement déficient des compagnies de distribution, etc.

**6.2.** La Société se réserve le droit d'exclure de la participation au jeu tous les participants dont l'action serait contraire à la loi, à la morale et/ou qui attentent à l'image de la société. Les participants s'engagent à ne pas transgresser les droits à l'intimité et à l'image de tiers, en assumant, dans le cas contraire, les responsabilités dérivant de cette infraction. La Société se réserve le droit de ne pas permettre à une personne de participer si elle estime que cette personne fait un mauvais usage ou un usage frauduleux de cette participation et, concrètement de sa condition de participant. Il est considéré mauvais usage ou usage frauduleux, le manquement à une des conditions de participation comprises dans le présent règlement. L'exclusion d'un Participant, quelle qu'en soit la cause, entraîne la perte de tous les droits dont il avait pu disposer, notamment, expressément, le droit de participer aux tirages au sort qui font partie du présent jeu concours et qui sont détaillés dans le présent règlement.

**6.3.** La Société se réserve le droit de modifier, suspendre ou interrompre l'application à tout moment et quelle qu'en soit la raison, sans avoir à le notifier.

**6.4.** Mattel France décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir et/ou arriver aux gagnants pendant la jouissance des lots. Mattel ne se substitue pas au fournisseur initial de ces lots ; en conséquence, le gagnant ou les gagnants s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité de Mattel en ce qui concerne les lots notamment leur fourniture, leur état, leurs qualités ou toute conséquence engendrée par la possession ou l'utilisation ou le bénéfice du ou des lots.

**6.5.** La Société organisatrice se réserve cependant la possibilité de remplacer par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

## **7 PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL**

---

**7.1.** Les informations communiquées par les Participants feront l'objet d'une saisie informatique par MATTEL France, responsable de leur traitement. Le coordinateur Données Personnelles est Monsieur René Van den Polder : [rene.vandenpolder@mattel.com](mailto:rene.vandenpolder@mattel.com)

**7.2.** Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du jeu ont vocation à être traitées afin de gérer la participation au jeu exclusivement, et elles ne sont pas conservées au-delà d'une durée maximale de six (6) mois à compter de la fin du jeu.

**7.3.** Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services habilités de Mattel France et aux agences organisatrices du jeu dont notamment Faubourg Stories et UM Media. La base légale du traitement est le consentement des personnes.

**7.4.** MATTEL ainsi que ses prestataires auxquels elle fera appel dans le strict cadre de la gestion du jeu ont accès aux données enregistrées. Ces prestataires sont notamment les suivants : Faubourg Stories et UM Media.

Pour en savoir plus, consultez notre Politique de confidentialité en ligne sur le site <https://www.mattel.com/fr-fr/declaration-de-confidentialite>.

**7.5.** Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition à la prospection commerciale, y compris le profilage, d'un droit d'opposition pour motif légitime, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès, en vous adressant à : MATTEL France, à l'adresse email suivante : Service@mattel.com, ou à l'adresse postale suivante : Société Mattel France, Service juridique, 3 Allée des Fleurs - Parc de la Cerisaie, 94260 Fresnes (ci-après « l'Adresse du jeu ») en précisant le nom du présent jeu, accompagné de la copie d'un titre d'identité portant votre signature. Toutefois, dans l'hypothèse où un Participant exercerait son droit d'opposition ou demanderait la radiation de ses données personnelles avant la fin du jeu, ce dernier verrait sa participation annulée automatiquement, ses données étant nécessaires pour la gestion de sa participation.

Vos données peuvent être transférées aux Etats-Unis. Ce transfert se fait dans le respect des dispositions légales, uniquement au sein des entités du groupe Mattel et pour les finalités précitées. Le transfert est encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne afin de garantir un niveau de protection suffisant des données personnelles. Vous pouvez obtenir copie de ces clauses contractuelles en vous adressant à l'adresse précitée.

## **8 REMBOURSEMENTS**

---

**8.1.** Les frais de connexion au Site seront remboursés sur la base d'un forfait global de connexion de 10 minutes sur la base d'un tarif de 0,50€ TTC la minute sur simple demande écrite à Mattel France mentionnant le nom complet du jeu accompagnée de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès en faisant apparaître les dates et les heures de connexion au site et d'un RIB ou RIP envoyés un mois maximum après la fin du jeu concours dont les dates figurent à l'article I (tampon de la poste faisant foi).

**8.2.** Les frais d'affranchissement liés à la demande de remboursement des frais de connexion seront remboursés au tarif lettre lent en vigueur (moins de 20g) sur simple demande écrite concomitante.

**8.3.** Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement, utilisateurs de cybercâble, ADSL ...) ne pourront pas obtenir de remboursement. Une seule demande de remboursement par foyer.

## **9 AUTRES DISPOSITIONS**

---

**9.1.** La participation à ce jeu implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du jeu.

**9.2.** Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la société organisatrice.

## **10 LOI ET JURIDICTION**

---

Si une ou plusieurs stipulations du présent règlement étaient déclarées nulles et/ou non applicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Les Participants admettent sans réserve que le simple fait de participer au jeu les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du jeu objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, ce sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister. Tout différend né à l'occasion du jeu fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre MATTEL France et le Participant. Aucune contestation ne sera plus recevable après le 30 juin 2023. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux tribunaux de la juridiction de Paris conformément aux dispositions du Code de Procédure Civile.